

Conseil Municipal

Le lundi 12 avril 2021, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BLAIN Claude, BILLON Patrice, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Secrétaire de séance : M. BOUARD Denis.

Le compte-rendu de la réunion de la dernière séance est approuvé et le Maire passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 : Le Maire clos la séance et quitte la salle de réunion. Mme BARDELOT Nicole, 3^{ème} adjoint, prend la présidence et ouvre la séance. Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2020 du budget principal et de sa concordance avec le compte de gestion du Receveur, présenté par Mme BARDELOT Nicole, 3^{ème} adjoint chargé des finances ;

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins une abstention, approuve le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion du Receveur municipal comme suit :

<i>Budget principal :</i>	dépenses	1 837 730,06 €
	recettes	2 159 665,89 €
	Excédent global	321 935,83 €

Madame BARDELOT Nicole clos la séance et le Maire reprend la présidence et ouvre une nouvelle fois la séance.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES : Le Maire indique à l'assemblée que pour cette année 2021, en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation, le taux communal de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental 2020 (19,72 %). Si un maintien des taxes locales à leur taux de 2020 est décidé, celui de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (17,70 % l'an passé) sera majoré de 19,72 % soit 37,42 %. Bien entendu, sur les rôles de taxe foncière 2021 le taux départemental ne figurera plus. Ces taux sont validés à la majorité des membres présents moins une abstention qui seront fixés comme suit pour cette année 2021 :

Taux Taxe Foncier bâti	37,42 %
Taux Taxe Foncier non bâti	40,83 %

BUDGET PRIMITIF 2021 : le budget prévisionnel et unique 2021 pour la Commune est adopté à la majorité des membres présents moins 1 abstention et s'équilibre comme suit :

<i>Section fonctionnement</i>	<i>1 565 753,98 €</i>
<i>Section investissement</i>	<i>1 334 445,47 €.</i>

Les principales prévisions pour cette année 2021 seront les suivantes :

- *Construction d'un cabinet médical ;*
- *Travaux de grosses réparation de voirie ;*
- *Sécurité route des Louïs et des Faucards ;*
- *Acquisition d'un véhicule électrique et d'un véhicule tri-benne ;*
- *Acquisition de matériel d'entretien divers dont un tracteur roues agraires et une tondeuse autoportée.*

VERSEMENT EXCEDENT BUDGETAIRE DU SERVICES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT A LA C.C.T.H.B. : le Conseil Municipal à la majorité des membres présents moins une abstention accepte les propositions de versement des excédents budgétaires 2020 du services des Eaux et du service Assainissement à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry comme suit :

Service des Eaux : Excédent global à verser : 35 908,40 €

Service de l'Assainissement collectif : Excédent global à verser : 355 450,39 €

Ces montants ont été constatés après déduction de la part conservée par la Commune (10 504,00 € pour le service des Eaux et 4 107,00 € pour celui de l'Assainissement collectif) Une convention sera signée avec la C.C.T.H.B. et ces transferts seront versés en deux fois, 1^{er} juin pour 50 % et le restant au 1^{er} octobre.

Une convention avec la C.C.T.H.B. sera par ailleurs proposée au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

ADHESION A L'ARELFA : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune de Menetou-Salon à l'Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Centre Loire aux conditions proposées. Le Maire sera autorisé à signer tous les documents utiles.

VENTE D'UNE PETITE PARCELLE COMMUNALE SITUEE AU HAMEAU LES MOULONS : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre une petite parcelle cadastrée section AR n° 54 de 8 m² contiguë à la parcelle cadastrée section AR n° 53 au prix d'un euro. Le maire sera autorisé à signer toutes les pièces utiles à cette vente.

HYDRANTS (SAUR) : le Conseil Municipal est informé que le contrôle du matériel communal de lutte contre l'incendie (poteaux et bornes incendie) est rendu obligatoire et ne sera plus effectué par le S.D.I.S. 18. A cet effet, la Saur Centre-Est propose l'exécution de ce contrôle par période triennale au prix de 50,00 € HT par poteau vérifié (au nombre de 30 à Menetou-Salon). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE : après avoir pris connaissance des devis approuvés pour le changement du mobilier de la bibliothèque, le Conseil Municipal accepte de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher pour ces acquisitions et charge le Maire des démarches qui seront nécessaires.

DEVIS DU SDE18 POUR ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA CROIX SAINT ETIENNE (RECYCLERIE) : le Conseil Municipal prend connaissance du devis reçu pour l'extension de l'éclairage public rue de la Croix Saint Etienne pour la recyclerie. Cette estimation se monte à 4 884,50 € HT et une prise en charge de 50 % par le SDE18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher) soit un montant de 2 442,45 € HT laissé à la charge de la Commune comprenant l'installation de 3 lampadaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CONVENTION POUR MUTUALISATION DES FRAIS DE TRANSPORT AU COMPLEXE CATHY MELAIN (C.C.T.H.B.) : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire la convention de mutualisation des frais de transport écoles-gymnase Cathy Melain pour l'année scolaire 2019-2020.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'HENRICHEMONT POUR LES ENFANTS DOMICILIES AUX THEBAULTS ET SCOLARISES A HENRICHEMONT : une convention est proposée à l'Assemblée pour une participation aux frais scolaires et aux repas de la cantine pour les enfants domiciliés au hameau les Thébaults et scolarisés à l'Ecole publique d'Henrichemont. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins trois abstentions, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse informe l'assemblée que les vacances scolaires ont été avancées avec la fermeture prématurée du restaurant scolaire et des contraintes qui ont suivi.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 25 mars et plein de projets ont été évoqués. Deux ont été retenus en priorité à savoir : une journée de collecte de déchets dans la Commune et l'implantation d'une boîte à livres. Ces échanges ont été fructueux et nos jeunes élus attendent la prochaine réunion avec une certaine impatience. Cet adjoint au Maire fait part également de sa grande déception dans les propos relatés dans l'édition locale du Berry Républicain par le correspondant local autour de cette réunion.

L'adjointe chargée de la communication et des associations informe l'assemblée qu'un projet de refonte du site actuel de la Commune est à l'étude mais doit être revu. Une nouvelle réunion sera programmée avec plusieurs tâches pour mener à bien cette refonte.

Le Plan Communal de Sauvegarde est à l'étude et nécessitera plusieurs réunions de travail pour la réalisation de ce document qui est indispensable.

L'adjoint chargé du développement économique présente à l'Assemblée l'avancée du projet de revitalisation du Centre bourg ainsi que les conclusions de la réunion qui s'est tenue le 7 avril. Plusieurs groupes de travail ont été formés et participeront à des réunions qui seront programmées prochainement.

AFFAIRES DIVERSES :

Les travaux de réfection de la dalle du préau de l'Ecole rue de la Liberté vont être réalisés très prochainement et durant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est informé que la commission communication de la C.C.T.H.B. s'est réunie dernièrement en visio-conférence. Les problèmes d'envoi des bulletins de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ont été évoqués.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'équipe médicale de Menetou-Salon envisage plusieurs journées de vaccination COVID 19 dans la salle du haut du Centre d'Accueil. La pharmacie des Coteaux est chargée des inscriptions. La commune de Saint Martin d'Auxigny a présenté un bilan des vaccinations organisées jusqu'au 9 avril et fait état de 489 personnes vaccinées. Cette action pourrait être renouvelée en mai prochain à condition d'avoir le nombre de vaccins suffisant dans ce centre de vaccinations non pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 45